CADETS DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA

NIVEAU DE QUALIFICATION UN

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM M107.03 – RESPECTER LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES DE SALUT

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-801/PG-002, *Niveau de qualification un norme de qualification et plan*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

MÉTHODE

L’exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d’initier les cadets aux diverses procédures utilisées pour adresser la parole aux sous-officiers, aux officiers subordonnés et aux officiers commissionnés, ainsi qu'aux procédures de salut.

INTRODUCTION

RÉVISION

Aucune.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir respecté les règles et les procédures de salut.

IMPORTANCE

Il est important qu'un cadet soit capable d'adresser la parole aux sous-officiers, aux officiers subordonnés et aux officiers commissionnés, et leur témoigner le respect approprié. Les cadets auront de nombreuses occasions de pratiquer ces compétences pendant leur carrière de cadet.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Expliquer les procédures utilisées pour adresser la parole aux sous-officiers et aux officiers subordonnés.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

S'ADRESSER AUX SOUS-OFFICIERS ET AUX OFFICIERS SUBORDONNÉS

Il est important d'effectuer le salut approprié aux individus appropriés.

Lorsque le cadet s'adresse à un sous-officier ou à un officier subordonné, il adopte la position du « garde-à-vous ». Puisque ceux-ci ne détiennent pas de commission provenant de la Reine, on ne les salue pas. Pendant la conversation, le cadet s'adressera au sous-officier ou à l'officier subordonné par son grade et son nom de famille, tout en adoptant la position du « garde-à-vous ». Lorsque le cadet a terminé de s'adresser au sous-officier ou à l'officier subordonné, il doit rompre de lui-même de la façon appropriée en tournant vers la droite.



L'instructeur devrait démontrer ce processus avant l'activité.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de pratiquer les procédures utilisées pour s'adresser aux sous-officiers et aux officiers subordonnés.

RESSOURCES

Aucune.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en paires. Assigner à un cadet le titre de sous-officier ou d'officier subordonné.
2. Demander à l'autre cadet d'aborder le sous-officier ou l'officier subordonné.
3. Demander au sous-officier ou à l'officier subordonné d'ordonner au cadet de rompre.
4. Demander aux cadets de changer de rôle.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS :

Q1. Les sous-officiers et les officiers subordonnés détiennent-ils une commission de la Reine?

Q2. Dans la négative, les salue-t-on?

Q3. Mentionner l'une des choses que le cadet devrait faire lorsqu'il s'adresse à un sous-officier ou à un officier subordonné.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Non, ils ne détiennent pas de commission.

R2. Non, on ne les salue pas.

R3. Adopter la position du « garde-à-vous », s'adresser au sous-officier ou à l'officier subordonné par son grade et son nom de famille, et rompre de lui-même de la façon appropriée.

Point d'enseignement 2 **Expliquer les procédures utilisées pour adresser la parole à un officier commissionné.**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

ADRESSER LA PAROLE AUX OFFICIERS COMMISSIONNÉS

Les mêmes procédures que celles utilisées pour s'adresser à un sous-officier ou un officier subordonné doivent être suivies lorsqu'il s'agit de s'adresser à un officier commissionné, sauf qu'il faut aussi le saluer.

Le cadet doit adopter la position du « garde-à-vous » après avoir approché l'officier commissionné. Le cadet saluera ensuite l'officier de façon appropriée, conformément à la publication A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice militaire et du cérémonial des Forces canadiennes*. Pendant la conversation, le cadet s'adressera à l'officier commissionné par son grade et son nom de famille, tout en continuant d'adopter la position du « garde-à-vous », à moins que l'officier commissionné ne lui dise de faire autrement. Lorsque le cadet a terminé de s'adresser à l'officier commissionné, il doit le saluer de nouveau et rompre de lui-même de la façon appropriée.



L'instructeur devrait démontrer ce processus avant l'activité.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de pratiquer les procédures utilisées pour s'adresser aux officiers commissionnés.

RESSOURCES

Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en paires. Assigner à un cadet le titre d'officier commissionné.
2. Demander à l'autre cadet d'aborder et de saluer l'officier commissionné.
3. Demander à l'officier commissionné d'ordonner au cadet de rompre.
4. Demander aux cadets de changer de rôle.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucun.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS :

Q1. Doit-on saluer un officier commissionné? Pourquoi?

Q2. Quand devrait-on saluer un officier commissionné?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Oui. Les officiers commissionnés détiennent une commission de la Reine (du Roi).

R2. Après que l'on ait approché l'officier et avant que l'on obtienne l'ordre de rompre.

Point d'enseignement 3 **Expliquer les règles de salut à l'intérieur d'un édifice.**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

SALUER À L'INTÉRIEUR D'UN EDIFICE

On ne salue pas à l'intérieur d'un édifice sauf lorsqu'il y a un rassemblement, une cérémonie ou lorsque l'on entre ou l'on sort d'un bureau. Toutefois, les cadets doivent tourner la tête et saluer poliment tout officier qu'ils rencontrent dans une aire commune. Le port d'une coiffure à l'intérieur d'un édifice est peu commun.

ENTRER DANS UN BUREAU

Lorsqu'un cadet entre dans un bureau, il doit :

- adopter la position du « garde-à-vous » dans l'entrée de la porte;
- saluer, s'il porte une coiffure et que l'officier dans le bureau détient une commission;
- demander poliment la permission d'entrer dans le bureau.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

QUITTER UN BUREAU

Lorsqu'un cadet quitte un bureau, il doit :

- adopter la position du « garde-à-vous » dans l'entrée de la porte;
- saluer, s'il porte une coiffure et que l'officier dans le bureau détient une commission;
- partir.



L'instructeur devrait démontrer ce processus avant l'activité.



CARC Manuel d'entraînement de niveau un, Cadets Canada (1993)..

Figure 1 Entrer et quitter un bureau

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L’objectif de cette activité est de permettre aux cadets de pratiquer les procédures utilisées pour entrer et quitter un bureau.

RESSOURCES

Aucune.

INSTRUCTIONS SUR L’ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en paires. Assigner à l'un le rôle d'entrer dans le bureau et d'en sortir pendant que l'autre est dans le bureau.

2. Demander au cadet de pratiquer les procédures utilisées pour entrer et quitter un bureau.

3. Demander aux cadets de changer de rôle.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTION :

Q1. Quand doit-on saluer à l'intérieur d'un édifice? Nommer deux moments ou endroits.

RÉPONSE ANTICIPÉE :

R1. Terrain de parade, cérémonies, en entrant ou en quittant un bureau.

Point d'enseignement 4 **Expliquer les autres occasions de saluer.**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

AUTRES OCCASIONS POUR SALUER

Il convient aux cadets de saluer à différentes occasions.

- Pendant l'hymne national du Canada ou tout autre hymne national.
- Si l'on reconnaît un officier commissionné qui n'est pas en uniforme.
- Lorsque l'on hisse ou abaisse le drapeau national du Canada.
- Lorsque l'on monte à bord ou que l'on descend de tout navire canadien de sa Majesté ou ceux d'un service étranger, les cadets doivent saluer sur la plage arrière.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

QUESTIONS :

Q1. Doit-on saluer lorsque l'on reconnaît un officier commissionné qui ne porte pas son uniforme?

Q2. Doit-on saluer pendant l'hymne national américain?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Oui, on doit le saluer.

R2. Oui, on doit saluer pendant tout hymne national.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets aux activités servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Les cadets auront de nombreuses occasions d'adresser la parole aux sous-officiers, aux officiers subordonnés et aux officiers commissionnés, et leur témoigner le respect approprié. Il se peut que les cadets se sentent mal à l'aise au début, mais ces actions font partie d'une culture militaire disciplinée. En pratiquant, les actions deviendront naturelles. Ce comportement est une façon clé de démontrer son respect aux cadets séniors et supérieurs.

COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR

Aucun.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Défense nationale. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, Ottawa, Ontario : Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.